



Aux habitants du village

14, rue Fortuné-Charlot / B.P. 90237
site internet : www.montigny95.fr

Toute correspondance doit être adressée à
M. le Maire en rappelant les références ci-dessous

Le 4 juillet 2018

Affaire suivie par : *Direction des Services Techniques et Urbanisme*
01 30 26 31 34

Nos réf. :

Vos réf. :

Objet : Mesdames, Messieurs,

Les rencontres complémentaires à la réunion publique du 11 juin à propos du projet de rénovation de votre quartier se sont tenues les mardis 26 juin et 3 juillet. La dernière réunion de l'été se tiendra mardi 10 juillet de 18h à 20h dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de ville.

Les échanges reprendront dès la rentrée sous forme d'ateliers de travail. Je vous invite d'ores et déjà à y participer.

Pour rappel, lors de ces rencontres, les promoteurs mandatés par les propriétaires privés des parcelles vendues présentent leurs projets respectifs, recueillent les avis des habitants et répondent à leurs questions. Les services de la ville sont également présents pour répondre sur des points règlementaires et d'urbanisme.

Alors que le processus d'échange se poursuit, certains font volontairement courir de fausses informations dans un but politique pour faire peur aux habitants, accusant la majorité et moi-même de « bétonner la ville » et de détruire son identité.

Les critiques et avis différents sont bénéfiques et nécessaires, mais colporter à dessein de fausses informations n'est pas correct. Pour que le débat puisse se dérouler sereinement, il doit s'appuyer sur des informations justes et vérifiées.

HOTEL DE VILLE - Téléphone : 01 30 26 30 26 - Télécopieur : 01 30 26 30 39
MAIRIE ANNEXE «PICASSO» - Téléphone : 01 30 26 30 26 - Télécopieur : 01 30 26 30 29

Bureaux fermés le Mardi matin et le Samedi toute la journée - Nocturne le Mardi jusqu'à 19h45

J'ai donc décidé de publier les chiffres des constructions autorisées depuis 2009 sur le territoire de l'agglomération du Val-Paris dans les communes de même strate que la nôtre. Ces chiffres sont officiels et consultables en libre accès sur le site internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Ils sont à mettre en relation avec les objectifs de construction fixés par l'Etat aux communes : 500 000 logements par an en France et 70 000 en Île-de-France.

Autorisations de constructions données dans les communes de même strate que Montigny-lès-Cormeilles de 2009 à 2017											
Ville	Population INSEE 2015	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Taverny	26 077	116	30	34	123	137	22	50	213	144	869
Montigny-lès-Cormeilles	20 789	106	332	116	127	26	123	64	413*	26	920
Ermont	28 832	276	564	240	184	61	254	17	30	39	1 389
Sannois	27 002	25	13	76	14	155	11	131	249	740	1 414
Eaubonne	24 609	108	83	56	452	80	76	243	131	326	1 555
Herblay	28 341	213	93	61	714	121	349	319	389	227	2 486
Cormeilles-en-Parisis	23 661	197	36	29	117	477	50	400	587	646	2 539
Franconville	34 920	59	248	428	540	285	368	100	303	633	2 905

* Logements de la ZAC de la Gare

Vous pouvez le constater par vous-même : Montigny a un rythme de construction et de croissance tout à fait raisonnable. Notre politique d'aménagement est maîtrisée et vise à maintenir une ville dynamique à taille humaine.

En espérant que ces éléments éclaireront le débat, je vous confirme mon attachement à faire de Montigny une ville toujours plus agréable à vivre. C'est bien dans cet esprit que la commune est intervenue auprès des promoteurs, avec pour objectif de maîtriser le projet et de redynamiser le quartier (commerces nouveaux, espaces verts, amélioration du stationnement et des espaces publics...).

Vous remerciant dès à présent de votre participation, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Jean-Noël CARPENTIER
Maire de Montigny-lès-Cormeilles.

